
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-05

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALITÉ URBAINE

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016, le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté le Règlement numéro 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour et d'actualiser le Règlement 2016-04;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

En conséquence,

LE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Les modifications suivantes sont apportées au Règlement numéro 2016-04 décrétant un programme de soutien à la vitalité urbaine (ci-après « Règlement numéro 2016-04 »).

Article 1 – Modification du paragraphe 5° de l'article 1.5 du Règlement numéro 2016-04

Le paragraphe 5° de l'article 1.5 « Bâtiments non admissibles » du Règlement numéro 2016-04 est modifié par la suppression à la fin de la phrase des mots « *de 2014 à 2018* ».

Article 2 – Abrogation de l'article 1.6 du Règlement numéro 2016-04

L'article 1.6 du Règlement numéro 2016-04 « Budget et durée du programme » est entièrement abrogé.

Article 3 – Modification de l'article 2.1 du Règlement numéro 2016-04

Le premier alinéa de l'article 2.1 « Étape 1 » du Règlement numéro 2016-04 est modifié par le remplacement du courriel

« urbanisme@ville.beauharnois.qc.ca » par

« occupation.territoire@ville.beauharnois.qc.ca »

Article 4 – Abrogation de la section V du Règlement numéro 2016-04

La section V « Volet résidentiel locatif : façades » du Règlement numéro 2016-04 est abrogée.

Article 5 – Abrogation de la section VI du Règlement numéro 2016-04

La section VI « Volet résidentiel locatif : rénovation intérieure » du Règlement numéro 2016-04 est abrogée.

Article 6 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Beauharnois, ce 14 avril 2020.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière

Avis de motion :	<u>10 mars 2020</u>
Dépôt projet de règlement :	<u>10 mars 2020</u>
Adoption du règlement :	<u>14 avril 2020</u>
Avis public :	<u>15 avril 2020</u>